

Titre VII

Titre VII est la nouvelle revue semestrielle entièrement numérique et gratuite du Conseil constitutionnel. Elle emprunte son nom à l'intitulé du titre consacré par la Constitution du 4 octobre 1958 au Conseil constitutionnel.

À la façon des Nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel auxquels elle succède, cette nouvelle revue se donne un objectif : permettre à ses lecteurs de connaître de la réflexion doctrinale et des témoignages des praticiens sur les grands débats constitutionnels, au moyen de dossiers thématiques, de chroniques de jurisprudence et de comparaisons internationales. Titre VII innovera, sur le fond, en permettant en outre à ses lecteurs de mieux connaître les différentes activités du Conseil constitutionnel et, sur la forme, en s'ouvrant à des contributions sous des formats nouveaux, comme la vidéo.

- N°2 - avril 2019 : De l'intégration des ordres juridiques : droit constitutionnel et droit de l'Union européenne
- N°1 - septembre 2018 : Le sens d'une constitution

À propos de Titre VII

Publication éditée par le Conseil constitutionnel

Directeur de la publication

Directeur de la rédaction

Jean Maïa

Secrétaire général du Conseil constitutionnel

Comité scientifique

Eleonora Bottini, professeur à l'Université de Caen

Julien Boudon, professeur à l'Université de Reims-Champagne Ardenne

Mathieu Disant, professeur à l'Université Lyon Saint-Étienne

Jean-Eric Gicquel, professeur à l'Université de Rennes 1

Corinne Luquiens, membre du Conseil constitutionnel

Nicole Maestracci, membre du Conseil constitutionnel

Laurent Neyret, directeur de cabinet du Président du Conseil constitutionnel

Hélène Surrel, professeur à l'IEP de Lyon et chroniqueuse à Titre VII

Guillaume Valdelièvre, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Adresse

Conseil constitutionnel

2, rue de Montpensier, 75001 Paris

Téléphone : 01 40 15 30 50

Télécopie : 01 40 15 31 88

[relations-externes\(at\)conseil-constitutionnel.fr](mailto:relations-externes(at)conseil-constitutionnel.fr)

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/>

Les écrits n'engagent pas la responsabilité du Conseil constitutionnel, mais seulement celle des auteurs

ISSN 2647-6614

